

## PROJET EDUCATIF DE L'ACM « LES MIMOSAS »

La Mairie de TANNERON accorde une place très importante à l'éducation des jeunes.

L'accueil collectif de mineurs (A.C.M.) : L'Accueil Collectif de Mineurs de TANNERON a vu le jour en 2009, pour répondre à un besoin social des familles concernant la garde et l'éducation de leurs enfants les mercredis et les vacances scolaires. Il s'efforce de répondre aux attentes des familles tout en suivant les objectifs de la commune en direction de la jeunesse. Il est en accord total avec le C.E.J. Contrat Enfance Jeunesse conventionné avec la C.N.A.F. Caisse Nationale des Allocations Familiales. L'accueil de loisirs est en constante évolution afin d'être au plus près de la réalité.

Il propose aux différentes tranches d'âge un accueil de qualité, des activités très diversifiées et adaptées au public.

Le projet éducatif de l'organisateur (la commune de TANNERON) vise à la pratique de méthodes pédagogiques actives permettant à tout enfant de s'épanouir et de s'exprimer dans les différentes activités et au sein d'un groupe.

L'aspect éducatif est toujours privilégié tout en favorisant les notions de plaisir et de jeu au travers des intentions éducatives suivantes :

- Respect et socialisation
- Apprendre à apprendre
- Favoriser l'expérience personnelle
- Sensibilisation à l'écocitoyenneté

-L'Accueil Collectif de Mineurs est implanté au sein de l'Ecole Primaire **Hubert ROUAUD** 247, chemin de Notre Dame de Peygros - 83440 TANNERON.

**-Missions du service** : organiser les loisirs des enfants pendant les périodes extrascolaires et les mercredis. Assurer un lien entre les différents acteurs de l'éducation des enfants (les parents, le personnel de l'éducation nationale, les associations).

L'accueil de loisirs adhère aux valeurs de l'éducation populaire (apprendre par tous et pour tous).

**-Périodes et horaires d'ouvertures** :

Les mercredis de 7h30 à 18h30

Toutes les vacances de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, l'accueil est fermé durant les vacances scolaires de Décembre et à partir du 15 Août pour les vacances d'été.

Un accueil des enfants à la demi-journée est possible s'il n'y a pas de sortie extérieure de prévues.

Dans ce cas, les départs et les arrivées s'effectuent entre 13h00 et 13h30.

**-Moyens** :

La commune organise l'accueil de loisirs en fonction des besoins des administrés. Elle met tout en œuvre afin que l'A.C.M. puisse fonctionner en accord avec la législation.

**Humains** :

Le personnel est composé d'agents municipaux, et de prestataires extérieurs en cas de besoin (intervenants, embauche de saisonniers) tout en respectant la réglementation en vigueur concernant l'effectif et les qualifications du personnel

**Matériels :**

L'accueil de loisirs disposent d'un budget annuel pour effectuer des animations, des sorties, pour l'achat de matériels et de consommables.

Il a également à sa disposition des équipements communaux (city stade, salle de motricité, terrains de tennis, et le bâtiment de l'école communale).

**Financiers :**

L'accueil de loisirs est financé par la commune, la C.A.F. (au travers des conventions signées) et la participation des familles selon le quotient familial.